

ANDERLAINE AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 82 rue de la Petite Eau, 73290 LA MOTTE SERVOLEX
409 987 252 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 298.832,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	298.832,03 euros
Augmenté de la somme de	+ 1.167,97 euros
Prélevée sur le compte « Autres Réserves » Qui est ainsi ramené à 2.797,60 euros	
<hr/>	
A titre de dividendes aux associés.....	300.000,00 euros
Soit 120 euros par action	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2025.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
300 000 euros, soit 120 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
300 000 euros, soit 120 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
215 000 euros, soit 86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 215 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

Le Président,
Emmanuel DARRAZET



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ANDERLAINE AUDIT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>82 rue de la Petite Eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 0 9 9 8 7 2 5 2 0 0 0 1 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 020	AG	15 020
		Fonds commercial (1)	AH	376 235	AI	376 235
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	24 590	AU	23 108
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	3 100	CV	3 100
Créances rattachées à des participations		BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH	1 500	BI	1 500	
TOTAL (II)		BJ	420 445	BK	38 128	
					382 316	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	507 258	BQ	507 258
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	CRÉANCES	Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	625 796	BY	20 968
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	118 239	CA	118 239
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
		Disponibilités	CF	293 271	CG	293 271
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 764	CI	28 764
TOTAL (III)		CJ	1 573 328	CK	20 968	
					1 552 360	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 993 774	IA	59 097	1 934 677
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	1 500	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANDERLAINE AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000.....)	DA		50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		89 268	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		3 965	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		298 832	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		4 103	
	TOTAL (I)	DL		451 169	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		101 047	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		762 305	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		512 831	
	Dettes fiscales et sociales	DY		105 464	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		1 860	
Compte régul.	EB				
	Produits constatés d'avance (4)	EC		1 483 507	
	TOTAL (IV)	EC		1 483 507	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 934 677	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		721 202		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

■ Règles et méthodes comptables

Copie certifiée conforme



Désignation de la société : SAS ANDERLAINE AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 934 677 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 298 832 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie

Règles et méthodes comptables

prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les prestations effectuées à la clôture de l'exercice mais non encore facturées sont évaluées au prix de vente selon la méthode de l'avancement.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	89 711	286 524		376 235
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 252	768		15 020
Immobilisations incorporelles	103 963	287 292		391 255
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		10 843		10 843
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		13 747		13 747
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		24 590		24 590
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	606 111		603 011	3 100
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		1 500		1 500
Immobilisations financières	606 111	1 500	603 011	4 600
ACTIF IMMOBILISE	710 074	313 383	603 011	420 446

Immobilisations incorporelles

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	132 854
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	243 382
Total	376 235

Amortissements des immobilisations

	Au début l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 252			15 020
Immobilisations incorporelles	14 252			15 020
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		975		9 522
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		63		13 587
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		1 038		23 109
ACTIF IMMOBILISE	14 252	1 038		38 129

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 774 300 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 500	1 500	
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	625 796	625 796	
Autres	118 239	118 239	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 764	28 764	
Total	774 300	774 300	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	7 930
PRODUITS A RECEVOIR	3 325
Total	11 255

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	4 103			4 103
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	4 103			4 103
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 721 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	512 831	512 831		
Dettes fiscales et sociales	105 465	105 465		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	102 907	102 907		
Produits constatés d'avance				
Total	721 203	721 203		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	101 047			

Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 137
FNP PRESTATIONS GROUPE	351 086
ETAT AUTRES CH. A PAYER	1 167
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	1 860
Total	361 250

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	28 764		
Total	28 764		

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En date du 19 juin 2024, avec effet rétroactif au 01/01/2024, la société ANDERLAINE AUDIT absorbe la société CHAPELEY AUDIT. ANDERLAINE AUDIT est propriétaire de la totalité des 1750 actions composant le capital social de CHAPELEY AUDIT. La fusion ne donnera pas lieu à une augmentation de capital.

La différence entre la valeur nette de l'actif (397 650 .40 Euros) arrêté au 31/12/2023 et la valeur nette comptable de l'ensemble des valeurs mobilières (603 010.91 Euros) a fait l'objet d'un mali de fusion 205 360.51 Euros.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 243 533		2 243 533
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	84 736		84 736
TOTAL	2 328 269		2 328 269

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GROUPE ANDERLAINE

Forme : SAS

SIREN : 325568558

Au capital de : 194 660 euros

Adresse du siège social :

82 RUE DE LA PETITE EAU

73290 LA MOTTE SERVOLEX

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 328 269	FH		FI	2 328 269	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 328 269	FK		FL	2 328 269	
	Production stockée*					FM	75 578	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	26 980	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 430 828	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 988 641	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 407	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	1 037
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 664
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	33 802	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 036 553		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	394 274
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	4 168	
	Total des produits financiers (V)				GP	4 168		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)				GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	4 168
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	398 443

Cegid Group

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise		SAS ANDERLAINE AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	99 611	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 434 996	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 136 164	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	298 832
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 325
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	27 864	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.